



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022 A 19H

Convocation du 13 octobre 2022

Présents : M. Lavalette Christian, Mme Guéry Marie-Paule, Mme Dubroca Magalie, M. Baudrit Jean-Yves, Mme Cornell Barbara, Mme Guigné Ghislaine, M. Richard Quentin.

Pouvoir : M. Boutet Christophe a donné pouvoir Madame Dubroca Magalie, M. Lhéritaud Aymeric a donné pouvoir à M. Baudrit Jean-Yves, M. Chassériaud Eric a donné pouvoir à M. Lavalette Christian.

Secrétaire : M. Quentin Richard.

Ordre du jour :

- Projet d'atelier communal – Choix des lots non attribués.
- Projet de PLU et convention d'adhésion au groupement de commande de la Communauté de communes.
- Projet d'aménagement de la place de Meussac – Convention avec le Syndicat de la Voirie.
- Vérification des installations électriques – Projet de convention.
- Recensement de population – Désignation de l'agent recenseur.
- Motion SNCF.
- Décision modificative.
- Tour de table.

Attribution des lots pour la construction de l'atelier communal.

Le Conseil municipal procède à l'attribution des 4 lots restants :

- Lot 2 : Gros œuvre
Entreprise Augustin Base 74 414.80 € HT Options 2088.48 € HT.
- Lot 3 : Enduit
Ets RVS Base 7773.38 € HT Options 617.50 € HT.
- Lot 5 : Couverture
Ets Renobat Base 16 953 € HT Options 348 € HT.
- Lot 10 : Plomberie
Ets Bonneau Base 5637.73 € HT.

Projet de PLU et convention d'adhésion au groupement de commande de la Communauté de communes.

Un PLU allégé sera proposé aux petites communes.

Accord du conseil municipal pour adopter le principe d'adhésion au groupement de commande proposé par la Communautés de communes pour le choix des bureaux d'études.

Projet d'aménagement de la place de Meussac.

Accord pour conclure la convention avec le Syndicat de la Voirie pour la réalisation d'une étude hydraulique concernant un futur projet d'aménagement de la place de Meussac.

Vérification des installations électriques – Projet de convention.

Accord du conseil municipal, pour la signature de la convention avec l'ACEP pour les vérifications annuelles gaz et électricité, et qui occasionne une économie substantielle.

Recensement de population – Désignation de l'agent recenseur.

Madame Gwendoline Macqret-Dumaine est désignée agent recenseur pour le recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2022.
Elle sera rémunérée sur la base de la dotation de l'INSEE soit 1000€ net.

Motion à destination de la SNCF.

La région et la SNCF ont coconstruit un dispositif pour améliorer le service sur les lignes TER par une offre « plus dense » sur chaque ligne.

La deuxième phase, pour des travaux prévus en 2024/2025 entre Saintes et Saint-Mariens, nécessaire et urgente, a été déprogrammée par SNCF Réseau.

Compte tenu du potentiel de cette ligne, que la SNCF reconnaît elle-même dans son diagnostic, la Communauté de Communes de Haute Saintonge demande la reprogrammation en urgence et dès 2024 de ces travaux, pour la réalisation desquels aucun calendrier n'est prévu à ce stade alors que la pérennité de la ligne est menacée.

Accord du conseil municipal pour soutenir cette motion.

Décision modificative.

Il est procédé à des virements de crédits d'un montant de € pour procéder à l'acquisition de rideaux à la Mairie.

Tour de table.

- Un rendez-vous avec les Ets Farfier a été pris pour vérifier le système de chauffage de la salle des fêtes.
- Tarifs de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2023 :
Il est décidé d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes, soit une augmentation de 10 € sur les tarifs d'été et de 20 € pour les tarifs d'hiver. La caution est portée à 1000 €.
- Parvis de l'église : suite à la réception de l'avis du service régional de l'archéologie, l'architecte modifie le projet.
- La toiture de l'église est à remanier car il y a de nombreuses gouttières. Un devis est en cours.
- DECI : la décision sur la demande de subvention sera connue en fin d'année.

- Un Pot de l'amitié sera organisé le vendredi 2 décembre pour les nouveaux habitants et les parents et leurs enfants nés depuis 2020 .
- Repas de la commune : le prix de 28€ est maintenu pour les accompagnants.
- Monsieur Jean-Yves Baudrit signale qu'un panneau sur la D146 est à redresser.
- Madame Barbara Cornell signale que l'éclairage aux Allées s'éteint à 23 heures et que le compteur sur le réverbère est cassé.
Elle informe que la plantation des fruitiers dans le jardin du temple pourrait être effectuée cet hiver et qu'il serait judicieux de revoir l'entrée du temple.
Madame Ghislaine Guigné propose un devis de 160€ pour l'achat des fruitiers. Accord du conseil municipal.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 29 novembre 2022 à 19 heures.

Le Maire,

Christian Lavalette.